



Crise sanitaire, des dispositifs pour venir en aide aux commerçants, chefs d'entreprise en difficultés

lundi 16 mars 2020, par [lpe](#)

Face à l'épidémie de COVID-19, différentes mesures ont été prises pour les entreprises en difficultés et d'autres le seront certainement au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Retrouvez-les sur le site du Ministère de l'économie : www.economie.gouv.fr

Plus précisément, en Nouvelle-Aquitaine : les services de l'Etat : na.gestion-crise@direccte.gouv.fr et tel : 05 56 99 96 50

Les Chambres de commerce sont aussi mobilisées pour répondre aux questions :

- CCI Rochefort Saintonge : crise@rochefort.cci.fr et 05 46 84 11 84
- CCI Deux-Sèvres : entreprises-coronavirus@cci79.com et le numéro spécialement créé qui répond 7j/7 : 0806 70 18 18

Ci-après le lien vers le formulaire de demande de délais pour régler les taxes et autres impôts : www.impots.gouv.fr

Le MEDEF de la Vienne et l'UIMM viennent de mettre en ligne une plateforme dédiée : <https://soutien.biz>

Enfin, si vous souhaitez, via l'intermédiaire médiatique du Petit économiste, faire passer un message, une demande particulière, n'hésitez pas à nous contacter au contact@lepetiteconomiste.com